



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Patricia DI LORETO *in Dip*
Délégation territoriale de Sarrebourg-Morhange
Tél. : 03 87 24 31 29
Fax : 03 87 24 31 72
Mél : patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr

Monsieur le Président du
Syndicat Intercommunal de la
Ligne Maginot Aquatique
5 rue du Stade
57510 HOLVING

Réf. : ASPE - L9
N° enregistrement :
Objet : Dossier de déclaration
Accord immédiat

Metz, le 23 décembre 2013

P. J. : 1 dossier
Récépissé de déclaration

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Travaux d'urgence sur le cours d'eau le « Mutterbach » à FARSCHVILLER**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 02/12/2013
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2013-00128
- Dossier réalisé par : ARTELIA – Agence de Strasbourg

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint le «**récépissé clôturant son instruction administrative**».

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de **FARSCHVILLER** où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :

- BE ARTELIA à Schiltigheim
- Monsieur le Maire de Farschviller

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE
DE L'EAU

Po, la chargée de mission Police de l'eau

VALERIE ANTOINE-POTIER

Chantal BICHLER